



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Convention EDF—Région Académique Nouvelle-Aquitaine

Entre

La région académique Nouvelle-Aquitaine, représentée par Madame Anne BISAGNI-FAURE, représentant également l'académie de Bordeaux,

L'académie de Limoges, représentée par Madame Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de l'académie de Limoges,

L'académie de Poitiers, représentée par Madame Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers,

Ci-après désigné(e) individuellement par « L'académie de Bordeaux » « L'académie de Limoges » et « L'académie de Poitiers »

Ou collectivement dénommés « Les académies de la région académique

Nouvelle-Aquitaine »

D'une part,

ET

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 1 549 961 789,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552081317, ayant son siège social au 22-30 Avenue de Wagram - 75008 PARIS, faisant élection de domicile au 208, Avenue Emile Counord – CS 71 982 – 33 071 BORDEAUX Cedex

Représentée par Monsieur Martin LEYS, en sa qualité de Directeur Action Régionale EDF Nouvelle-Aquitaine dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée par « EDF »

D'autre part

Ci-après désignées individuellement ou collectivement par la ou les « Partie(s) » ou les signataires

Préambule :

Les académies de la région académique Nouvelle-Aquitaine mettent en œuvre la politique éducative qui vise l'élévation générale du niveau et la réduction des inégalités. Dans ce cadre s'inscrivent

- la mission de former de futurs citoyens responsables à travers notamment l'éducation au développement durable et à l'environnement.
- la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son projet de formation et d'insertion professionnelle. Avec les régions, les académies contribuent à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie.
- l'accompagnement des initiatives pédagogiques innovantes notamment celles liées au numérique et favorisant la pédagogie de projet.
- la mission la formation continue des personnels de l'éducation nationale, au premier rang desquels les professeurs.

Le Groupe EDF, acteur majeur de la transition énergétique est un énergéticien intégré, présent dans les métiers de la production, du transport, de la distribution, du négoce, de la commercialisation d'énergie et des services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié, basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique.

L'énergie est de plus en plus décentralisée, décarbonée, numérique. Electricien responsable, le Groupe EDF s'inscrit au plus près des clients et des territoires, au cœur de la transition énergétique et des enjeux climatiques pour construire « *un avenir énergétique neutre en CO₂, conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants* ».

Leader mondial de l'électricité, le Groupe EDF développe une expertise industrielle de pointe, des projets de grande envergure et une solide culture de l'innovation.

EDF a

- signé le 30 avril 2002 avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche un accord de partenariat afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité et au développement durable, à travers des conférences en établissement scolaire ;
- signé le 9 juin 2005 la Charte de l'apprentissage afin de s'engager à développer son investissement dans le domaine de l'apprentissage. Aujourd'hui 1 alternant sur 100 en France travaille au sein du groupe EDF ;
- signé le 22 novembre 2006 la Charte de la diversité afin de témoigner de son engagement en France en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, au travers des recrutements et de la gestion des carrières ;

- a signé le 13 décembre 2006 la Charte d'engagement des entreprises en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation à destination des établissements d'éducation prioritaire ou des élèves les plus modestes ;
- signé la Charte entreprises et quartiers le 19 juin 2013 proposée par le Ministre délégué chargé de la Ville, en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires ;
- réaffirmé, dans son accord relatif aux compétences, la volonté de maintenir une politique d'alternance ambitieuse en s'engageant à accueillir plus de 5% de ses effectifs en alternance et en renforçant son ouverture à la diversité sociale. De même, EDF s'engage en faveur de l'emploi des jeunes en s'engageant à ce qu'au moins la moitié de ses embauches soient destinés à un public âgé de moins de 28 ans ;
- rejoint le collectif pour une économie plus inclusive en France fondé le 18 décembre 2018, initiative volontaire et spontanée qui réunit les entreprises désireuses de mettre leur puissance économique au service du progrès social et sociétal.
- Signé avec Pôle emploi une convention de partenariat renforçant leur collaboration dans le cadre du plan gouvernemental «1 jeune, 1 solution » pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée au COVID 19, répondre aux besoins de compétences du Groupe et agir ensemble pour l'alternance et en faveur de l'inclusion des publics éloignés de l'emploi.

Les académies de la région académique Nouvelle-Aquitaine et EDF en Nouvelle-Aquitaine témoignent de leur volonté de rapprocher le monde éducatif et le monde de l'entreprise en lien étroit avec les acteurs territoriaux.

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les principaux axes de collaboration entre les académies de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine et EDF en Nouvelle-Aquitaine en vue de :

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes tout en favorisant la diversité et l'inclusion au sein des entreprises du secteur énergétique,
- Encourager l'alternance et tout particulièrement l'apprentissage comme porte d'entrée vers les métiers d'EDF,
- Mieux faire connaître le secteur de l'énergie et les enjeux de la transition énergétique, notamment dans le cadre des objectifs en matière de mix énergétique Bas Carbone et les différents moyens de production d'électricité
- développer les liens entre les entreprises et les établissements scolaires dans le cadre de partenariats renforcés sur les territoires en particulier pour les formations liées à la transition énergétique.

Cette convention fixe un cadre général de partenariat et de collaboration au niveau régional pour la Nouvelle-Aquitaine, s'inscrivant directement dans la convention de coopération signée entre le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sport et EDF.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions résultant de la présente convention, les Signataires s'engagent à développer la relation école-entreprise au sein des territoires de la Nouvelle-Aquitaine en veillant à la mise en relation et à l'articulation des acteurs territoriaux et dispositifs de la relation école-entreprise sur ces territoires : conseillers entreprises pour l'école, inspecteurs référents, chargés de mission école-entreprise, campus des métiers et des qualifications, comités locaux école-entreprise, pôles de stages etc.

Les « Ingénieurs pour l'École » détachés d'EDF auprès de l'éducation nationale seront des acteurs majeurs de l'organisation des dispositifs proposés en lien avec la Direction Action Régionale Nouvelle-Aquitaine. Le dispositif « Ingénieurs pour l'école » constitue une expérience originale de rapprochement entre l'école et l'entreprise. Les missions confiées aux Ingénieurs pour l'école (IPE) contribuent à informer les élèves sur les métiers et les filières de formation, à valoriser les enseignements professionnels et technologiques, ainsi que l'apprentissage.

Article 2 – Axes de coopération

La présente convention articule la relation de partenariat entre les académies de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine et EDF, autour de six domaines qui constituent des enjeux partagés par les partenaires :

1. Les partenariats avec les Campus des Métiers et des Qualifications en Nouvelle-Aquitaine
2. Le développement des dispositifs de la relation école-entreprise, l'information, la promotion, la découverte et l'attractivité des métiers et des parcours de formation
3. Les différents modes d'acquisition des compétences, formation initiale, continue, l'apprentissage et les nouvelles méthodes pédagogiques
4. La coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des formations, des certifications et de leurs évolutions
5. La promotion de la mixité, de la diversité et de l'inclusion.

Article 3 – Les partenariats avec les Campus des Métiers et des Qualifications de Nouvelle-Aquitaine

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) sont des acteurs clefs du lien entre le monde éducatif et celui de l'entreprise. Ils ont notamment pour objectif, en synergie avec les acteurs membres, de contribuer à soutenir, par la formation, les politiques de développement économique et social, développer les filières d'avenir, faciliter l'insertion dans l'emploi.

Les dispositions suivantes précisent les modes de coopération et de partenariat entre les Parties.

3.1 : Académie de Bordeaux : Le CMQE « Maintenance en Environnement Sensible »

Labellisé Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence en 2020, le CMQE « Maintenance en Environnement Sensible » vise l'attractivité et l'innovation dans le développement des compétences des métiers de la maintenance en environnement sensible.

Les objectifs de ce campus sont :

- Faire connaître les métiers et les parcours de formations proposées par les établissements du campus (ex : CAP chaudronnerie, BTS environnement nucléaire) et en augmenter l'attractivité.
- Mixer les publics dans les cursus pour favoriser l'échange d'expérience et le partage de compétences
- Développer le tuilage entre salariés expérimentés et apprenants pour faciliter la transmission des savoir-faire.
- Créer un vivier de compétences pour les entreprises des filières économiques qui peinent à recruter. Il s'agit notamment de répondre aux besoins de l'industrie nucléaire sur le territoire dans le cadre du programme Grand Carénage d'EDF (de 2020 à 2029 dans le Blayais) et d'anticiper les besoins liés au démantèlement et au désamiantage des installations.

EDF poursuit son soutien à ce Campus qui répond à des enjeux clés de formation, notamment sur les compétences de la filière nucléaire par l'implication au niveau local du CNPE EDF du Blayais dans la gouvernance du Campus.

Les projets phares du CMQE seront accompagnés par EDF avec la mise en place de coopérations et partenariats spécifiques sur le développement d'outils de formations (escape game, tutoriels fondamentaux métiers, réalité virtuelle) mais aussi par un soutien à la création d'une licence professionnelle « Démantèlement, dépollution et gestion de déchets sensibles ».

Ce partenariat s'inscrit également dans les actions de l'Université des Métiers du Nucléaire mise en place dans le cadre du volet compétences du plan Excell lancé par EDF en 2019.

3.2 : Académie de Limoges : Le CMQ « Construction Durable Eco-Réhabilitation »

Le Campus des Métiers et des Qualifications « Construction Durable Eco-Réhabilitation » (CDER) de Nouvelle-Aquitaine vise à développer une approche renouvelée, innovante et durable pour l'ensemble des compétences et activités de réhabilitation du patrimoine bâti.

Le Campus accompagne le renouvellement prévisible de la main d'œuvre en élevant le niveau des qualifications des salariés mais aussi des artisans. Constitué principalement de très petites entreprises, ce secteur a besoin d'une mise en réseau avec les structures de formation, les entreprises et les structures de recherche favorables en Limousin pour s'inscrire dans les processus d'innovation.

En apportant une cohérence entre l'offre de formation initiale et continue, le Campus des Métiers et des Qualifications CDER vise à anticiper la montée en compétences des techniciens et artisans du bâtiment en leur donnant les moyens de s'inscrire dans la rénovation énergétique de l'habitat. Par ailleurs, l'utilisation des matériaux bio-sourcés, du bois, de la pierre naturelle et les formations

afférentes confèrent une spécialisation aux qualifications, de nature à être recherchées sur l'ensemble du territoire national.

De son côté, EDF accompagne le secteur du bâtiment particulièrement énergivore, qui consomme 44 % de l'énergie et génère près de 25 % des émissions de CO2 du territoire national, pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la transition énergétique des territoires. La réglementation en matière de construction neuve ou de rénovation reste un outil indispensable pour orienter les décisions de transformation du parc bâti.

EDF souhaite se rapprocher du Campus CDER pour réfléchir aux nouvelles solutions dans le souci de concilier performance énergétique, maintien du pouvoir d'achat et valorisation des ressources locales.

Cela pourra se traduire par une collaboration entre la R&D d'EDF et le Campus des Métiers et des Qualifications CDER sur les sujets d'innovation et plus territorialement par un accompagnement sur les chantiers écoles menés avec les établissements membres du CMQ, notamment la rénovation du village de vacances de Pierrefitte à Vassivière.

3.3 : Académie de Poitiers : Le CMQ « Numérique pour la formation professionnelle »

1/ EDF utilise des outils de simulation numérique pour la formation professionnelle de ses salariés (réalité augmentée, simulation immersive d'interventions) comme pour la gestion des équipements et des process industriels. EDF utilise notamment des « jumeaux numériques », véritables clones virtuels en 3D des machines et environnements professionnels réels. Ces jumeaux peuvent également intervenir dans la formation.

Dans le cadre du CMQ « Numérique pour la formation professionnelle » du Rectorat de Poitiers, EDF pourrait, aux côtés des partenaires du CMQ, apporter son expertise afin d'identifier un exemple de jumeau numérique industriel (par exemple le jumeau numérique d'un alternateur d'une centrale de production d'électricité) et/ou un outil de réalité virtuelle (par exemple, celui de l'Unité de professionnalisation pour la Performance Industrielle – UFPI – pour la lutte contre l'incendie) utilisé dans l'énergie par EDF et ses fournisseurs pour le tester dans les formations de niveau Bac pro et BTS pertinentes afin de mieux former aux métiers de cette branche industrielle. De la même façon, des outils de réalité virtuelle immersive développés pour EDF et utilisés pour la formation de ses salariés pourraient également être utilisés et permettraient de colorer certaines formations professionnelles existantes sous l'angle de l'intervention en milieu nucléaire.

Ce travail sur les jumeaux numériques participe à la réflexion sur les nouvelles manières de former avec ces outils virtuels, selon les compétences attendues en entreprise et alimentera la réflexion des acteurs du CMQ sur les outils ou machines réelles utilisés dans l'énergie susceptibles d'être numérisées (jumeaux, réalité virtuelle...) pour la formation.

Ces axes de travail feront l'objet d'une ou plusieurs conventions d'application visant à bien préciser les attentes du Rectorat et les réponses qu'EDF pourra y apporter. Le principe général de ces futures collaborations sera précisé dans un cahier des charges proposé par le Rectorat qui définira, pour 3 ou 4 formations de niveaux différents (secondaire, BTS, classe préparatoire), des besoins et des applicatifs simplifiés issus des technologies numériques utilisées par EDF pour sa formation professionnelle et sa

maintenance industrielle, dont le jumeau numérique « alternatif », qui se déclinera donc en différents supports pédagogiques. La R&D d'EDF apportera une expertise immatérielle pour adapter ses outils existants aux besoins exprimés dans le cahier des charges par les inspecteurs d'académie en charge des enseignements techniques concernés (informatique, electro-mécanique...).

En complément des moyens mis à disposition par la R&D d'EDF, le CNPE de Civaux peut proposer d'organiser des visites sur l'installation industrielle permettant de visualiser les équipements, occasion également d'échanges avec des professionnels du site pouvant apporter une connaissance technique de l'installation. Le service formation UFPI de Civaux pourrait également présenter ses outils de réalité virtuelle déjà existants pour la formation interne des salariés de la centrale (par exemple, l'outil de réalité virtuelle utilisé pour former et entraîner le personnel aux enjeux de la lutte contre l'incendie).

2/ Il sera étudié la contribution du CMQ numérique aux actions de l'UMN, en lien avec le CMQ de Blaye, ou d'autres acteurs sur le territoire national.

3/ L'académie de Poitiers et ses partenaires envisagent la création d'un pôle numérique sur la technopole du Futuroscope, structuré autour des cinq axes que sont la recherche/transfert, le développement économique, la formation, l'événementiel et l'immobilier. Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment dédié au pôle numérique sur la technopole du Futuroscope, destiné notamment à devenir une vitrine pour le numérique au service de l'éducation et de la formation, EDF sera associée à la réflexion sur sa matérialisation au sein d'un projet dont les normes devront correspondre aux meilleurs standards thermiques et énergétiques, mais aussi intégrer les nouvelles fonctionnalités numériques qui permettent un monitoring efficace du bâtiment pour le confort et le bien-être de ses occupants (capteurs thermiques, de qualité d'air...).

Article 4 – Le développement des dispositifs de la relation école-entreprise, l'information, la promotion, la découverte et l'attractivité des métiers et des parcours de formation

En étroite collaboration avec les services académiques et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), EDF s'engage à faire découvrir aux élèves, notamment aux jeunes filles, sous représentées dans les métiers de l'énergie, le secteur de l'énergie, ses enjeux et ses métiers.

Promues par une communication adaptée auprès des jeunes, de leurs parents et des acteurs nationaux et régionaux de la formation et de l'orientation, ces actions pourront s'appuyer notamment sur :

- l'accueil de jeunes collégiens dans le cadre de leur séquence d'observation en milieu professionnel (obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème}), en expérimentant si possible l'accueil de groupes de collégiens, en binôme ou trinôme ou sous forme de stages collectifs regroupant entre 8 et 10 jeunes issus d'un même collège pour lesquels un programme spécifique est organisé sur la semaine et en développant des webinaires et forums virtuels des différents métiers de l'énergie.
- des ateliers, chantiers écoles et outils pédagogiques en classe portant sur la transition énergétique et des actions de sensibilisation et d'acculturation des jeunes à la maîtrise de la demande d'énergie, à la mobilité électrique, aux enjeux climat,... en favorisant notamment le déploiement d'activités ludo-éducatives telles que la Fresque du Climat ;
- des visites de classes dans les entreprises ou sites de production, notamment lors des journées classe en entreprise ;

- l'accueil de professeurs dans les entreprises ou sites de production dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) ou des stages proposés par le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions ;
- des interventions de salariés de l'entreprise dans les classes ;
- la participation d'EDF aux événements locaux ou nationaux de la relation école-entreprise (Semaine école-entreprise, Semaine de l'Industrie, forums d'orientation, etc.) permettant aux élèves de rencontrer des professionnels ;
- la participation d'EDF au sein des CLEE (Comités Locaux Ecole Entreprise) en appui aux cellules MAEE
- la mise à disposition de ressources pédagogiques sur le site internet d'EDF.
- Un engagement réciproque au dispositif Ingénieur Pour l'Ecole (IPE)

Article 5 - Actions sur les différents modes d'acquisition des compétences : formation initiale, continue, apprentissage, les nouvelles méthodes pédagogiques :

5.1 : Soutien aux PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel)

EDF se mobilise pour tendre vers un nombre croissant de PFMP, ainsi que de stage BTS à destination des élèves engagés dans les formations du secteur de l'énergie en soutenant les lycées professionnels par un accompagnement des élèves dans des modules de recherche d'entreprise, mais aussi par l'accueil de stagiaires.

5.2 : Soutien et promotion de l'alternance, voie d'excellence :

L'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi par le biais de l'alternance est aussi un enjeu de société pour lequel EDF s'engage activement depuis de nombreuses années.

Les Parties favoriseront la mise en place de formations par apprentissage et/ou de parcours mixant statut scolaire et apprentissage au sein des EPLE et des campus des métiers et des qualifications et, le cas échéant, en partenariat avec les CFA membres de ces campus ou relevant d'EDF.

5.3 : Soutien à la formation continue des personnels de l'éducation nationale

EDF contribue à la formation des inspecteurs, des enseignants et développe l'accueil en entreprise des personnels du ministère de l'éducation nationale (enseignants, inspecteurs, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chefs d'établissements, acteurs des campus des métiers et des qualifications, etc.) notamment au travers de visites de ses installations, de présentation de ses activités, technologies, méthodes et organisations. EDF sera invité à présenter les enjeux de la transition énergétique et les métiers de l'énergie dans les sessions de formations de ces personnels du ministère de l'éducation nationale.

Ces actions de formation pourront s'inscrire dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) ou dans le cadre des stages proposés par le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions (CEFPEP).

5.4 : L'adaptation des compétences des salariés par la formation continue, l'acquisition des compétences par l'expérience et la mobilité professionnelle.

Les Parties conviennent de leur coopération afin de favoriser la mise à disposition par les salariés des compétences nécessaires à l'exercice des activités des Parties. Cette coopération s'exprime au travers :

- de l'acquisition de nouvelles compétences via l'offre apportée par les Campus des métiers et des qualifications, les GRETA et les Groupement d'Intérêt Public pour la Formation Continue et l'Insertion Professionnelle (GIP-FCIP) des régions académiques aux entreprises par la mise en place de modules de formation favorisant la montée en compétences des salariés du Groupe EDF ;
- du développement des compétences par le soutien apporté par le Ministère de l'Education Nationale aux projets de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des salariés du Groupe EDF

Les Signataires soutiennent les actions de promotion, en faveur de la formation tout au long de la vie. Ils développent, à destination des salariés, des actions d'information et de communication sur les dispositifs de formation incluant les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi et la formation.

5.5 : Nouvelles méthodes pédagogiques :

EDF encourage à la formation à distance et aux modalités pédagogiques innovantes.

L'importance du digital et de la formation ouverte et à distance a été rappelée par la crise sanitaire liée au COVID 19.

EDF expérimentera au niveau territorial en lien avec les académies, les réseaux thématiques de Campus des métiers et des qualifications et les GRETA des modalités d'enseignement innovantes comme des projets de stages virtuels, mais aussi en s'impliquant dans des interventions en webinaires.

De nouveaux outils et méthodes pédagogiques innovantes (jumeaux numériques, simulateurs, action de formation en situation de travail) feront aussi l'objet de partenariats entre les Parties, notamment dans le cadre du projet du Campus des Métiers et des Qualification « Numérique pour la formation professionnelle).

Article 6 – La coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des formations, des certifications et de leurs évolutions

6.1 : Les diplômes et leurs évolutions au regard de l'évolution des métiers

Les Parties pourront coopérer sur la conception ou la réalisation de formations en lien avec le domaine de l'énergie comme des Formations Complémentaires d'Initiative Locale, des colorations ou labélisation de parcours qui pourront répondre aux besoins en compétences identifiées et émergents.

6.2 : Partage des expertises de chacune des parties : énergie, management, gestion de projets, citoyenneté, culture scientifique, pédagogie...

Les Parties conviennent de faire appel aux expertises de l'autre Partie en tant que de besoin pour mener à bien des actions favorisant les éléments de la présente convention :

- pour EDF, son expertise technique et scientifique dans le domaine industriel de l'énergie et de la transition énergétique, mais également de la relation clientèle, du management d'équipe, de l'économie,...
- pour les rectorats de la région académique Nouvelle-Aquitaine, leur expertise sur la connaissance des jeunes, l'enseignement et la pédagogie, l'ingénierie de certification,...

Cela peut par exemple prendre les formes suivantes :

- Partage de données et d'analyses sur les évolutions des métiers de la filière (carte des formations)
- Participation aux jurys d'examen ou de VAE par des professionnels d'EDF, dans les spécialités qui sont les leurs ;
- Contribution d'EDF aux dynamiques territoriales de mutualisation des plateaux techniques, notamment entre CFA, lycées professionnels et sites de formations internes à l'entreprise, ou d'espaces d'innovation pédagogique ;
- Accompagnement de projets collectifs, dispositifs académiques, concours... notamment autour de l'axe transition énergétique
- Organisation d'ateliers pédagogiques gratuits sur l'électricité à destination des collèges et des lycées et contribution sous forme de conférences à des présentations techniques du sujet ou de ses technologies.

Article 7 – Promouvoir la mixité, de la diversité et de l'inclusion

Les Signataires s'engagent à développer la mixité et l'inclusion dans chaque action mise en œuvre dans le cadre de cette convention, chaque fois que cela est pertinent, afin de corriger les éventuelles formes de discriminations dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité fille-garçon, à l'origine sociale des jeunes ou à des situations de handicap.

Les Parties conviennent d'agir ensemble pour soutenir les jeunes et leur faciliter l'accès à toutes les formations, et à tous les emplois.

Pour ce faire, les Parties :

- concentrent leur attention et leurs efforts aux situations d'éloignement du système scolaire, que ce soit du fait de l'éloignement géographique (fracture territoriale) ou de l'éloignement individuel (décrochage scolaire). Elles mènent des actions qui visent à rapprocher ces jeunes du système éducatif français et de l'entreprise
- veillent à faciliter l'accueil du public en situation de handicap dans les actions conduites

◦ sont attentifs à promouvoir la diversité, la mixité et à renforcer l'égalité des chances. Ils veillent, notamment au travers de leurs actions, à renforcer et valoriser la place et le rôle des femmes et la mixité dans les secteurs porteurs d'emploi.

EDF et les académies de la région académique Nouvelle-Aquitaine favorisent la réalisation des stages de découverte en collège pour les élèves les plus éloignés de l'entreprise, habitant en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou scolarisés dans un établissement en Réseaux d'Education Prioritaire (REP et REP+).

Des opérations visant par ailleurs à faire connaître et promouvoir l'accès à ces métiers auprès de ces publics, en se basant sur la réalité de l'exercice des métiers au sein des entités du groupe EDF, pourront être organisées conjointement.

Article 8 – Pilotage de la convention

Il est constitué un comité régional de pilotage de la convention, chargé de déterminer chaque année les priorités de coopération, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention. Ce comité régional de pilotage sera constitué de :

Pour les académies de la région académique de Nouvelle-Aquitaine :

- La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux
- Les rectrices des académies de Limoges et de Poitiers
- Le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) ou son représentant
- Le chef du service régional académique d'information et d'orientation (SAIO) ou son représentant
- Les inspecteurs en charge des filières concernées par la convention
- Le délégué régional académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC)
- Les Ingénieurs pour l'Ecole de la région académique

Pour EDF :

- Le directeur action régionale EDF ou son représentant
- Le délégué emploi régional EDF
- Jusqu'à 4 représentants des entités EDF concernées par les actions de cette convention.

Ce comité de pilotage régional pourra se réunir à minima une fois par an pour établir les plans d'actions.

Il étudiera le retour d'expérience des actions mises en œuvre sur la période passée, définiront les actions de la période à venir, et si besoin infléchiront les éléments de la convention

Le compte-rendu de chaque réunion de ce comité régional de pilotage est rédigé conjointement par les deux parties.

Article 9 – Conventions particulières

La présente Convention-cadre a vocation à fixer les orientations générales du partenariat. Des conventions particulières précisant le contenu et les conditions de réalisation de certaines actions du partenariat, comme les coopérations sur les différents Campus des Métiers et des Qualification de Nouvelle-Aquitaine pourront être établies.

Ces conventions particulières seront conclues dans le respect des obligations légales et réglementaires s'imposant à chacune d'entre elles et en particulier dans le respect des règles de la commande publique.

Article 10 – Communication

Les Signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés, notamment pour l'utilisation des logos et autres supports.

Article 11 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 5 ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée, d'un commun accord, par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Article 12 – Résiliation

Les Signataires peuvent convenir de mettre fin à la présente convention, d'un commun accord avant le terme prévu à l'article 11.

La présente convention peut également être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties : la résiliation prendra alors effet à l'expiration d'un délai minimal de six mois à compter de la réception de la notification écrite de la Partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Article 13 – Règlement des litiges

Les Signataires s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de litige relatif à l'application ou l'interprétation de la convention, les Signataires s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

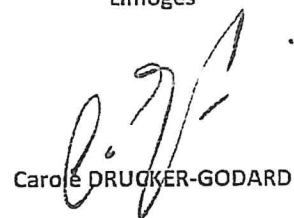
Fait en quatre exemplaires, le **8 JUIN 2021**

La rectrice de l'académie de Poitiers,



Bénédicte ROBERT

La rectrice de l'académie de
Limoges



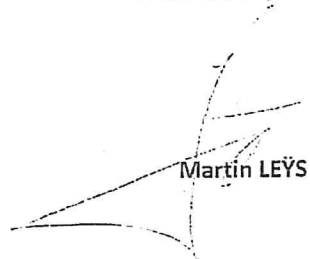
Carole DRUCKER-GODARD

La rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités



Anne BISAGNI-FAURE

Le directeur Action
Régionale EDF
Nouvelle-Aquitaine



Martin LEYS

805 1018 505